Cégep de Victoriaville

SYSTÈME D'AVERTISSEUR ALARME INCENDIE

1. GÉNÉRALITÉ

D'abord, il est bon de savoir que le cégep de Victoriaville possède un excellent système de protection contre les incendies. Ce système comprend, en plus des stations manuelles, des détecteurs de fumée et de chaleur qui sont répartis dans l'ensemble des bâtisses et qui sont reliés à des tableaux avertisseurs d'incendie qui sont eux-mêmes reliés à une centrale de surveillance 24 /24hres.

Lorsque l'alarme est déclenchée, soit par un détecteur de fumée ou de chaleur ou par un déclencheur manuel du système d'alarme, elle entraîne automatiquement le déverrouillage de toutes les issues de secours, la fermeture de toutes les portes coupe-feu à retenue magnétique, l'arrêt de tous les systèmes de ventilation et bien entendu, enclenche les avertisseurs sonores (système d'alarme). La centrale de surveillance appelle immédiatement les responsables du cégep et, s'il n'y a pas de réponse, appelle les pompiers.

2. DIRECTIVES AUX USAGERS EN CAS D'ÉVACUATION

2.1 DIRECTIVES EN CAS D'ÉVACUATION POUR INCENDIE

2.1.1 FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME D'ALARME

Les **avertisseurs sonores** possèdent 2 niveaux d'intensité sonore: la pré alarme et l'alarme générale.

La pré alarme est un signal de faible intensité constitué de **BIPS** intermittents à 20 coups par minute qui se fait entendre pendant 5 minutes s'il n'est pas neutralisé au tableau avertisseur. Ce signal, qui constitue la pré alarme **NE COMMANDE PAS L'ÉVACUATION.** Il précède le signal d'alarme proprement dit.

Le signal d'alarme générale, pour sa part, est constitué de **BUZZZ** intermittents à 120 coups par minute, de forte intensité et de longue durée. **Ce signal d'alarme COMMANDE L'ÉVACUATION D'URGENCE DES LIEUX par tous les occupants sans exception.**

2.1.2 PROCÉDURE D'ÉVACUATION

A. Lors du **pré signal d'alarme,** chacun doit:

a) DEMEURER CALME ET SE PRÉPARER À QUITTER LES LIEUX

b) PRÊTER ATTENTION AUX DIRECTIVES À VENIR

475, Notre-Dame Est, Victoriaville (Québec) G6P 4B3 Téléphone : (819) 758-6401 • Télécopieur : (819) 758-8960

B. Au **signal d'alarme générale** commandant l'évacuation, chacun doit:

a) FERMER LES FENÊTRES ET LA PORTE SANS VERROUILLER

b) QUITTER LES LIEUX

c) SE DIRIGER VERS LES SORTIES RÉGULIÈRES OU LES SORTIES DE SECOURS. IL EST INTERDIT DE PRENDRE L'ASCENSEUR

d) GARDER LE SILENCE

e) SUIVRE LES DIRECTIVES

f) SE RENDRE AU LIEU DE REGROUPEMENT

g) LAISSER LIBRES (LIBÉRER 45 MÈTRES) LES VOIES DE CIRCULATION POUR LES POMPIERS, POLICIERS ET AMBULANCIERS.

2.1.3 LIEU DE REGROUPEMENT

Le lieu de regroupement se trouve à l'extérieur de la bâtisse à l'avant ou à l'arrière. Il est important de laisser libres les voies de circulation (45 mètres) pour faciliter l'accès des policiers, pompiers et ambulanciers aux diverses entrées des bâtisses.

Il faut demeurer à cet endroit et **attendre les directives** à moins que l'on juge que sa sécurité est en péril.

Jacques Faucher, Coordonnateur des ressources matérielles.